



Élaboration du PLUi du Pays de Seyssel
Concertation – Réunion publique n°2
Usinens, salle des fêtes – Mardi 13 décembre 2016

Nombre de participants : 41

Animation par le bureau d'études : Agence des territoires, Charline MONTEGANI

Questions/observations de la salle :

Votre exposé est très prometteur mais il manque de cohérence. Par exemple, vous proposez un nouveau modèle d'aménagement du territoire sans élaborer au préalable un nouveau schéma d'assainissement. Autre exemple, vous évoquez le pôle de Seyssel pour l'activité économique et les services alors que vous ne parlez pas du pôle de la Semine.

En ce qui concerne l'assainissement, le PLU intercommunal du Pays de Seyssel est élaboré avec la prise en compte de l'actuel schéma d'assainissement qui prévoit notamment une programmation pour l'extension des réseaux d'assainissement collectif. La couverture du territoire en assainissement collectif continue donc d'évoluer : en 2017, devrait être mise en service la station d'épuration d'Anglefort. De plus, dans le cadre de la fusion des intercommunalités et de la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône, il sera envisagé la possibilité d'élaborer un nouveau schéma directeur d'assainissement. Celui-ci pourrait ainsi être en vigueur avant l'arrêt du PLU intercommunal pour que le document d'urbanisme puisse s'appuyer sur une programmation récente et validée à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes.

Pour ce qui est du pôle de la Semine, si celui-ci n'a pas été évoqué lors de la présentation du diagnostic, il a bien été pris en compte à la fois pour ce qui concerne l'activité économique et les services. De plus, dans la mesure où l'élaboration du PLU intercommunal du Pays de Seyssel fait suite au travail sur le SCoT Usse et Rhône, le rôle du pôle de la Semine pour le territoire de la nouvelle Communauté de Communes a bien été identifié et est partagé par l'ensemble des élus des Usse et Rhône.

Le PLU de Challonges a été annulé par décision du Tribunal administratif pour un manque de concertation avec les habitants. Or, pour l'élaboration du PLU intercommunal, aucune mesure particulière n'a été mise en place pour s'assurer de la participation, de l'information des habitants de Challonges.

Le PLU de Challonges n'a pas été annulé par le Tribunal Administratif pour un manque de concertation avec les habitants. Le Tribunal administratif a décidé d'annuler le PLU de Challonges après avoir jugé que la délibération de prescription du PLU ne détaillait pas suffisamment les objectifs poursuivis.

Pour l'élaboration du PLU intercommunal, les mêmes mesures de concertation ont été mises en place pour les 11 communes du Pays de Seyssel, à savoir : des registres de concertation, une réunion publique de lancement pour tout le territoire, une réunion publique sur trois

secteurs à chaque grande étape de l'élaboration du PLU intercommunal et des lettres d'informations distribuées avant chaque réunion publique pour y inviter tous les habitants.

Vous avez présenté la gare de Seyssel-Corbonod comme un atout pour le territoire en vue d'une moindre dépendance à la voiture pour les mobilités domicile-travail. Pourtant, la desserte de la gare ferroviaire est de moins en moins garantie par les lignes TER. Quelle est votre marge de manœuvre ?

D'une part, bien que les arrêts en gare de Seyssel-Corbonod soient peu nombreux, ils rendent possibles des allers-retours quotidiens en direction de Genève ou de Lyon. D'autre part, le PLU intercommunal n'a pas la capacité d'agir directement en faveur d'une meilleure desserte de la gare ferroviaire. En revanche, ce document d'urbanisme – en complément du SCoT – permet d'afficher devant le gestionnaire du réseau et la SNCF l'importance qu'accordent les élus locaux à cette gare.

Si le développement du territoire se fait en fonction de l'armature du SCoT, que vont devenir les villages qui ne sont ni pôle complémentaires ni pôle centre ?

Chaque commune du territoire aura un développement à la mesure de la place qu'elle occupe dans l'organisation territoriale, c'est-à-dire que l'intention des élus du Pays de Seyssel est d'offrir à chaque commune un potentiel de développement. Si le pôle centre constitué des deux Seyssel est appelé à un développement plus important, celui-ci se fera dans un contexte plus contraint (vers plus de densité, plus de logements collectifs, plus de logements aidés). Les villages auront donc tous leur place dans le développement du territoire du Pays de Seyssel. Les premiers travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU intercommunal en témoignent puisqu'il propose des rythmes croissances différenciés entre chaque niveau de pôle et que ce sont les petits villages qui ont le taux de croissance démographique annuelle moyen le plus important (+ 1,8 % par an).

Vous vous exprimez en pourcentage mais il nous est difficile de bien mesurer l'impact de ces chiffres, notamment quant à la pression sur la ressource en eau. Les chiffres que vous annoncez sont peut-être déjà trop importants. Nous avons donc besoin de données plus parlantes pour avoir un vrai débat.

Les taux de croissance annuelle moyens qui viennent d'être annoncés ne relèvent pas du diagnostic présenté ce soir mais du PADD. Celui-ci est encore en cours de réflexion et sera soumis aux habitants lors de prochaines réunions publiques. Il sera alors présenté des chiffres en valeur absolue pour que chacun puisse mesurer au mieux les évolutions prévues par le PLU intercommunal. À ce jour, est prévue, à l'horizon 2031, une population globale pour le Pays de Seyssel d'environ 12 000 habitants (contre 8 900 actuellement – selon les données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2016).

Vous avez parlé à plusieurs reprises de développement rural mais quelles perspectives offrez-vous aux agriculteurs ?

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT puis du PLU intercommunal, les élus du Pays de Seyssel se sont engagés pour garantir des conditions favorables aux agriculteurs, au premier lieu desquelles figure la préservation des terres agricoles par la limitation de l'urbanisation en

extension. Néanmoins, le PLU intercommunal ne peut constituer une politique globale d'aide au maintien ou au développement de l'activité agricole. Une telle politique échappe au champ d'intervention du PLU.

Le développement des villages a été abordé sous l'angle démographique mais avez-vous pris en compte d'autres critères ?

L'objectif du PLU intercommunal est de renforcer les villages du Pays de Seyssel comme des lieux de vie, dans lesquels les activités artisanales, commerciales et de services auront toutes leur place au sein des chefs-lieux voire des hameaux. Les élus se sont clairement opposés au développement de village dortoir sans équipement et services. Ces éléments relatifs au projet de développement feront l'objet de la prochaine réunion publique de concertation.

Peut-on réfléchir à mettre en place un rapport entre habitants supplémentaires prévus et création d'emplois sur place pour réduire l'impact de la mobilité ? Est-ce que notre territoire peut supporter encore longtemps et encore davantage de déplacement domicile/travail ?

La mise en place d'un rapport entre croissance démographique et croissance du nombre d'emplois porterait un coup d'arrêt au dynamisme des communes du Pays de Seyssel. L'élaboration d'un PLU intercommunal se fait déjà en fonction de nombreuses contraintes et en ajouter une de cette nature constituerait un obstacle supplémentaire au développement raisonné du territoire. De plus, le Pays de Seyssel étant un territoire rural à proximité des grandes agglomérations, il restera en grande partie dépendant des bassins d'emplois voisins. En revanche, il est possible d'accompagner la croissance de la population par le développement d'offres de transport alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage, gare de Seyssel-Corbonod,...). La Communauté de Communes du Pays de Seyssel a d'ailleurs mis en place un dispositif de transport à la demande pour les personnes âgées. Afin de réduire les déplacements domicile/travail, les élus jouent également la carte du déploiement de la fibre optique afin que les habitants du Pays de Seyssel puissent travailler de chez eux ou depuis des espaces de travail collaboratifs.

À Seyssel, le 20 décembre 2016,
Le Président,
M. Joseph TRAVAIL

The image shows a blue ink signature of M. Joseph Travail over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Pays de SEYSSSEL' in the center, and the number '73910' at the bottom.

